

RCS : ROANNE
Code greffe : 4201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00334
Numéro SIREN : 814 714 671
Nom ou dénomination : HOLDING OSSEDAT

Ce dépôt a été enregistré le 16/07/2018 sous le numéro de dépôt 1675

Greffes du tribunal de commerce de ROANNE



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 16/07/2018

Numéro de dépôt : 2018/1675

Déposant :

Nom/dénomination : HOLDING OSSEDAT

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 814 714 671

N° gestion : 2015 B 00334



Signature

SAS HOLDING OSSEDAT**IMPRIMES FISCAUX****2050 - Bilan Actif**

1

BILAN - ACTIF**DGFIP N° 2050 2018**Formulaire obligatoire (article 81 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS HOLDING OSSEDAT**Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**Adresse de l'entreprise **994 Rue du peuil 42370 RENAISSANCE**Durée de l'exercice précédent* **12**Numéro SIRET* **81471467100017**Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/12/2017

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé (I) AA			
	Frais d'établissement * AB		AC	
	Frais de développement * CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires AF		AG	
	Fonds commercial (I) AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
	Terrains AN		AO	
	Constructions AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles AT		AU	
	Immobilisations en cours AV	2 500	AW	2 500
	Avances et acomptes AX		AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
	Autres participations CU	1 631 750	CV	1 631 750
	Créances rattachées à des participations BB		BC	
	Autres titres immobilisés BD		BE	
	Prêts BF		BG	
	Autres immobilisations financières* BH		BI	
TOTAL (II) BJ		1 634 250	BK	1 634 250
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements BL		BM	
	En cours de production de biens BN		BO	
	En cours de production de services BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis BR		BS	
	Marchandises BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	24 338	BY	24 338
	Autres créances (3) BZ	9 470	CA	9 470
	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	469	CG	469
	Charges constatées d'avance (3)* CH	386	CI	386
	TOTAL (III) CJ	34 664	CK	34 664
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Ecart de conversion actif* (VI) CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	1 668 914	IA	1 668 914
Renvois : (1) Dont droit au bail : CP		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété *		Stocks :	Créances :	

Cagid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

FIDUCIAIRE BLANC ET ASSOCIES

Voir rapport de l'expert comptable

Page 24



J.P. 147

SAS HOLDING OSSEDAT**IMPRIMES FISCAUX****2051 - Bilan Passif avant répartition**

2

BILAN - PASSIF avant répartition**DGFIP N° 2051 2018**Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS HOLDING OSSEDAT		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 370 300...)	DA	1 370 300		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	13 879		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	8 803		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	1 392 982	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	245 863		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	20 600		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 820		
	Dettes fiscales et sociales	DY	6 648		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régular.	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	275 931		
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 668 914		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	55 496		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	27			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

FIDUCIAIRE BLANC ET ASSOCIES

Voir rapport de l'expert comptable

Page 25



J.P. Yk7

SAS HOLDING OSSEDAT**IMPRIMES FISCAUX****2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste****3****COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)****DGFIP N° 2052 2018**Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS HOLDING OSSEDAT		Exercice N		Néant ☐ *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	
	Salaires et traitements*			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GB
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GC
					GD
	Autres charges (12)			GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
	Total des produits financiers (V)			GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
	Total des charges financières (VI)			GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

FIDUCIAIRE BLANC ET ASSOCIES

Voir rapport de l'expert comptable

Page 26



J.P. 167

SAS HOLDING OSSEDAT**IMPRIMES FISCAUX****2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)****4****COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)****DGFIP N° 2053 2018**Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS HOLDING OSSEDAT		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices *		HK	1 554
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	20 282
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	11 478
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	8 803
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

FIDUCIAIRE BLANC ET ASSOCIES

Voir rapport de l'expert comptable

Page 27



Signature: J.P. 147

**ANNEXE COMPTABLE**

Désignation de la société : SAS HOLDING OSSEDAT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 1 668 914 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 8 803 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 25/04/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

1 - Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999, la loi n° 83-353 du 30 Avril 1983 et le décret 83-1020 du 29 Novembre 1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques .

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue ;
- Stocks : ils sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti". Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

FIDUCIAIRE BLANC ET ASSOCIES

Voir rapport de l'expert comptable

Page 6

Signature



ANNEXE COMPTABLE

2 - Autres informations

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Dettes garanties par des sûretés réelles</i>	245 477
Autres engagements donnés	245 477
Total	245 477
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Dépréciation de l'actif

L'ensemble des actifs, y compris le fonds de commerce qui a fait l'objet d'un test de dépréciation à la clôture de l'exercice, ne donne pas lieu à dépréciation.

Autres éléments significatifs

NEANT



J.P. Yk7



ANNEXE COMPTABLE

3 - Notes sur le bilan actif

Actif immobilisé

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements				
- Immobilisations corporelles en cours		2 500		2 500
Immobilisations corporelles		2 500		2 500
- Participations évaluées par mise en				
- Autres participations	1 631 750			1 631 750
Immobilisations financières	1 631 750			1 631 750
ACTIF IMMOBILISE	1 631 750	2 500		1 634 250

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		2 500		2 500
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		2 500		2 500
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

FIDUCIAIRE BLANC ET ASSOCIES

Voir rapport de l'expert comptable

Page 8



J.P. Yk7



ANNEXE COMPTABLE

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-pa du capita détenue	Résultat du dernier exercice clo
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI LA CHAROLAISE 42370 RENAISON	5 000	150 153	99,60	-19 370
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SCI D.M.O.2002 42300 MABLY	500	241 020	50,00	63 619
SCI M.O.G. 42300 MABLY	600	69 505	33,33	18 108
SCI DMO 2011 42300 MABLY	1 000	52 702	50,00	32 710
SCI C.M.O 42370 RENAISON	1 500	74 453	50,00	26 160

Actif circulant

FIDUCIAIRE BLANC ET ASSOCIES

Voir rapport de l'expert comptable

Page 9



J.P. 1/27



ANNEXE COMPTABLE

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	24 338	24 338	
Autres	9 470	9 470	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	386	386	
Total	34 195	34 195	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

4 - Notes sur le bilan passif

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 1 370 300,00 euros décomposé en 13 703 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	13 703	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	13 703	100,00



J.P. Yk7



ANNEXE COMPTABLE

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	28	28		
- à plus de 1 an à l'origine	245 835	25 401	105 595	114 840
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 820	2 820		
Dettes fiscales et sociales	6 648	6 648		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	20 600	20 600		
Produits constatés d'avance				
Total	275 931	55 497	105 595	114 840
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	24 523			
(**) Dont envers les associés	20 600			

5 - Détail des produits et charges

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	8 078,40
Total	8 078,40



J.P. Yk7



ANNEXE COMPTABLE

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	386,34		
Total	386,34		

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	2 820,00
Int.courus s/emp.aup.etabl.t.crédit	358,00
Banque - Intérêts courus à payer	27,85
Total	3 205,85



HOLDING OSSEDAT

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 370 300.00 €

Siège social : 994 Rue du peuil

42370 RENAISON

814 714 671 RCS ROANNE

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT **SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE** **EN DATE DU 28 JUIN 2018**

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 8 803.09 €, de la manière suivante :

- | | |
|------------------------|------------|
| - Un résultat de | 8 803.09 € |
| - Une somme de | 8 803.09 € |

représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.



4 place du Champ de Foire
CS 80193
42313 **ROANNE** Cedex
Tél. 04 77 44 83 70
Fax 04 77 44 83 79
exco.hesio@exco.fr
www.exco.fr

Jean-Michel BOSIO
Olivier COMTE
Amaury FRANC
Jérôme LAMY
Jean-Michel LANNES
Sylvie MIVIÈRE
Christophe TERRAS
Hervé de la TOUR
François-Régis VIGNON
Frédéric VILLARS
Haïthem ZAÏED

23 rue de la République
42510 **BALBIGNY**
Tél. 07 70 48 39 55
hesio.balbigny@exco.fr

4 rue de la République
69430 **BEAUJEU**
Tél. 04 74 04 88 27
Fax 04 74 69 25 70
hesio.beaujeu@exco.fr

11 place Baudinot
71120 **CHAROLLES**
Tél. 03 85 24 18 18
Fax 03 85 24 02 51
hesio.charolles@exco.fr

10 rue de Verdun
71170 **CHAUFFAILLES**
Tél. 03 85 26 10 51
Fax 03 85 26 54 10
hesio.chauffailles@exco.fr

4 rue Basse - BP 23
71160 **DIGOIN**
Tél. 03 85 53 10 87
Fax 03 85 53 50 10
hesio.digoin@exco.fr

Rue de la Genette
Zone Industrielle - BP 38
71800 **LA CLAYETTE**
Tél. 03 85 28 05 42
Fax 03 85 28 29 55
hesio.laclayette@exco.fr

43 rue Louis Desrichard
BP 11102
71603 **PARAY LE MONIAL**
Tél. 03 85 81 62 70
Fax 03 85 81 39 94
hesio.paray@exco.fr

HOLDING OSSEDAT

Société par actions simplifiée au capital de 1 370 300 euros

994 rue du Peuil – RENAISON (42370)

SIRET : 814 714 671 00017 – APE :70 10Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société HOLDING OSSEDAT,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Société HOLDING OSSEDAT** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2017**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat, des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

.../...

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le total des titres de participation inscrit à l'actif de la société s'établit à 1 631 750 euros (un million six cent trente un mille sept cent cinquante) au 31 décembre 2017. Ils sont évalués à la valeur nominale et sont présentés page 9 de l'annexe. A l'appui des informations qui nous ont été communiquées lors de notre intervention, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent la valeur de ces actifs.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du Code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ROANNE – le 12 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes
SAS EXCO HESIO

Frédéric VILLARS